











Monsieur François FILLON Premier Ministre Hôtel Matignon 57, rue de Varenne 75007 PARIS

Paris, le 23 juillet 2010

Monsieur le Premier Ministre.

Alors que le Président de la République a annoncé, à l'occasion de la deuxième conférence nationale sur le déficit, un gel en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales à compter de l'année 2011, ce qui signifie pour ces dernières une régression de pouvoir d'achat de leurs dotations financières, nous tenions à vous exprimer la profonde inquiétude que provoque la perspective d'une telle mesure chez les élus locaux.

En effet, même si chacun est pleinement conscient de la nécessité, pour l'Etat, d'adopter des mesures lui permettant de retrouver une situation assainie de ses finances, il nous apparaît injuste et dangereux d'utiliser comme variable d'ajustement du budget de l'Etat les concours financiers.

La mesure serait d'abord injuste car vous connaissez la sévérité des règles budgétaires qui s'imposent à nos collectivités. A la différence de ce qui demeure autorisé pour l'Etat, l'obligation de voter nos budgets en équilibre nous préserve d'une spirale d'endettement et nous empêche de dégrader irrémédiablement notre situation financière.

La mesure serait de surcroît dangereuse, car elle ne manquerait pas d'entraîner une diminution sensible des investissements assurés par nos collectivités sur l'ensemble du territoire, investissements qui ont permis jusqu'à ce jour d'atténuer, sur le terrain, l'ampleur de la crise économique. Le dispositif temporaire de remboursement anticipé du FCTVA mis en place par le Gouvernement l'an dernier a été le témoignage de la pleine conscience qu'a l'Etat du rôle majeur que jouent et joueront nos collectivités pour la reprise de l'économie. Si nos communes, groupements, départements et régions, qui assurent plus de 70% de l'investissement public civil du pays, venaient à renoncer ou à retarder un grand nombre de leurs projets d'investissement, des secteurs entiers de notre économie déjà en grande difficulté, au premier rang desquels le bâtiment et les travaux publics, s'en trouveraient fragilisés.

Or, tout comme l'Etat, les collectivités locales ont une responsabilité déterminante en matière de soutien à la croissance et à l'emploi.

C'est pourquoi il nous apparaît préférable de retenir, comme norme d'évolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales pour l'année 2011, l'inflation prévisionnelle inscrite dans la loi de finances. Retenue par respect pour le principe de libre administration de nos collectivités, comme par pragmatisme en soutien d'une reprise qui se fait attendre, cette mesure n'alimenterait pour autant aucune dérive des comptes de l'Etat : l'inflation prévisionnelle en 2011 ne devrait en effet atteindre qu'un rythme modéré.

Convaincus que cette démarche pluraliste de plusieurs associations d'élus de notre pays est de nature à retenir toute votre attention et à permettre que s'engage, entre l'Etat et les collectivités territoriales, un nécessaire échange sur les grands arbitrages de nos finances publiques, tout particulièrement sur l'avenir des relations financières entre l'Etat et les collectivités, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Association des Régions de France

Assemblée des Départements de France

Association des Maires de Grandes Villes de France

Alain ROUSSET

Claudy LEBRETON

Michel DESTOT

Fédération des Maires des Villes Moyennes

Association des Petites Villes de France

Assemblée des Communautés de France

Bulym

**Bruno BOURG-BROC** 

**Martin MALVY** 

Daniel DELAVEAU